

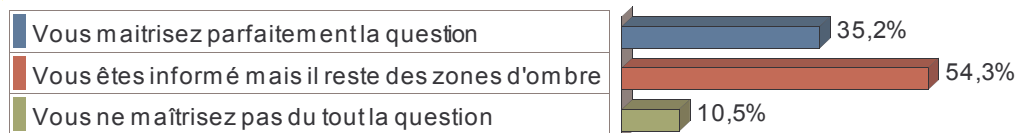
Observatoire de l'artisanat : Supplément thématique

Les artisans et leur couverture sociale :

La couverture sociale est une question importante mais y accorde-t-on l'attention qu'elle mérite ? Les chefs d'entreprise sont souvent accaparés par la gestion du quotidien de leur entreprise et peinent à trouver du temps pour se consacrer à d'autres questions, qu'en est-il réellement de l'attention qu'ils portent à leur couverture sociale ?

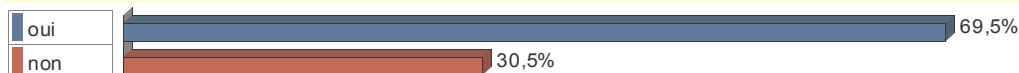
Dans la première partie de notre enquête nous avons voulu déterminer comment les artisans maîtrisent la question de la couverture sociale. Pour 35,2% ils maîtrisent la question parfaitement et pour 54,3% avec quelques zones d'ombre. Ils ne sont que 10,5% à ne pas maîtriser cette question.

Pour ce qui concerne votre couverture sociale personnelle, vous estimez que :



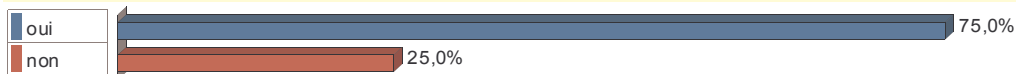
Cette bonne connaissance de la question se traduit dans les faits puisqu'ils sont 69,5% à avoir souscrit une couverture retraite complémentaire (loi Madelin 64%, assurance-vie 31,5%).

Avez-vous souscrit une couverture complémentaire retraite en dehors du régime obligatoire ?

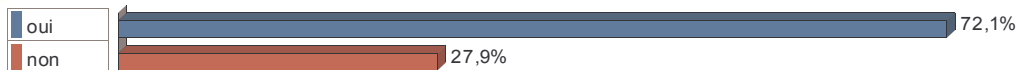


Ils sont encore plus nombreux à avoir souscrit une couverture maladie complémentaire (75%) et une prévoyance complémentaire (72,1%).

Avez-vous souscrit une complémentaire maladie en dehors du régime obligatoire :

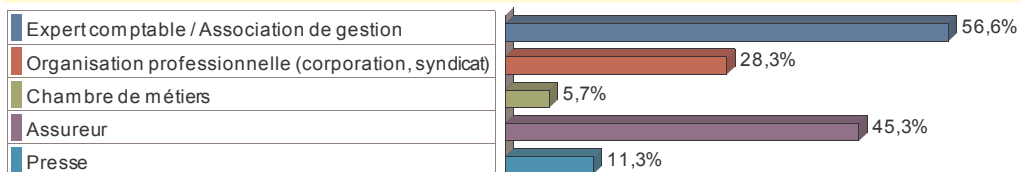


Avez-vous souscrit une prévoyance complémentaire :



Dans le domaine de la couverture sociale la source d'information principale des artisans est l'expert comptable ou l'association de gestion (56,6%), viennent après les assureurs (45,3%) et les organisations professionnelles, corporation et syndicats (28,3%).

Quelle est votre source d'information en matière de couverture sociale :



Sommaire :

- Les artisans et leur couverture sociale.



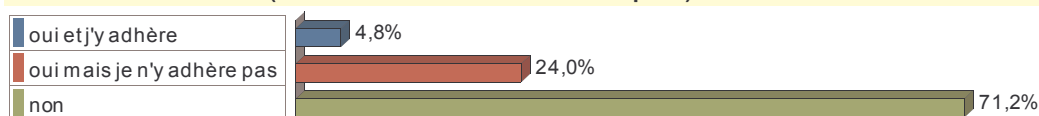
En ce qui concerne leur situation en cas de cessation d'activité, la grande majorité des artisans est informée du fait qu'ils ne peuvent pas bénéficier d'une assurance chômage.

Savez-vous qu'en tant que dirigeant d'entreprise vous ne pouvez pas bénéficier de l'assurance chômage en cas de cessation d'activité ?



Ils sont par contre beaucoup moins nombreux à connaître la GSC qui leur permet de se constituer une couverture en cas de cessation d'activité 71,2%. Parmi les artisans ayant répondu à notre enquête 28,8% connaissent la GSC et seulement 4,8% y cotisent.

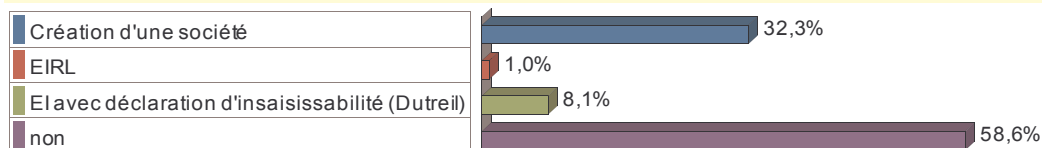
Connaissez-vous la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise)?



« 58,6% des artisans n'ont prévu aucune protection de leur patrimoine personnel ! »

En ce qui concerne la protection de leur patrimoine personnel, et malgré les différents systèmes existants, on constate que 58,6% des artisans n'ont prévu aucune protection pour leur patrimoine personnel. 32,3% d'entre eux ont créé une société à cet effet et seulement 8,1% bénéficient du régime de la déclaration d'insaisissabilité prévu par la loi Dutreil.

Avez-vous prévu une protection de votre patrimoine personnel en cas de problème dans votre entreprise ?



Le plus surprenant dans les réponses à cette enquête est que parmi les 58,6% d'artisans qui n'ont prévu aucune protection pour leur patrimoine personnel il ne sont que 33,8% à souhaiter être informés sur les moyens à leur disposition pour mettre en place une telle protection. 66,2% de ces artisans restent totalement indifférents à cette question pourtant extrêmement importante.

Si vous avez répondu non, souhaitez-vous être informé sur les moyens de protéger votre patrimoine personnel ?



L'observatoire économique de l'artisanat d'Alsace est réalisé par l'Union des Groupements Artisanoux du Centre Alsace en partenariat avec la Chambre de Métiers d'Alsace
UGA Centre Alsace – Maison de l'artisanat
12, rue des Métiers 68000 COLMAR
Tél 03 89 23 65 65 Mél : uga@artifrance.fr

Retrouvez l'observatoire économique de l'artisanat sur Internet :
www.tpe-alsace.fr — Rubrique : Observatoire économique



Chambre de Métiers d'Alsace